Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1967)

**Heft:** 71

**Artikel:** Contre la dictature militaire en Grèce

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1029144

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 18.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Contre la dictature militaire en Grèce

Il est rare que dans « Domaine public » nous abordions des sujets internationaux. Non que les événements ne nous touchent pas; ils sont nôtres aussi; nous en mesurons les retombées, comme on mesure au Jungfraujoch la radioactivité d'une bombe nucléaire qui explose dans le Pacifique. Nous savons aussi que l'internationalisation de la vie politique a créé un phénomène nouveau : l'opinion mondiale. Ainsi pour chacun, la parole et le silence peuvent être tour à tour complicité ou protestation.

Mais quand nous nous limitons à la politique suisse, le plus souvent, c'est par une sorte de pudeur. Il faut s'occuper d'abord des problèmes qui sont territorialement nôtres; et la pudeur veut que l'on tente d'ébrécher les murailles indigènes, avant d'espérer, sans même disposer de paroles à long rayon d'action, renverser celles de Chine. Pudeur n'est pas indifférence.

Mais les événements de Grèce sont trop graves. Pas de silence possible.

Cet éditorial, précisons-le, nous l'écrivons dimanche soir, 23 avril; les renseignements sont encore rares, mais assez précis pour être écœurants. Comment la situation évoluera-t-elle dans la semaine qui vient ? Vraisemblablement, quand vous lirez ces lignes, le communiqué du Q.G. annoncera que l'ordre règne à

On pourrait faire des phrases sur la Grèce; on les apprend à l'école. Platon, Démosthène, le miracle grec, « notre » civilisation gréco-latine. Ou encore c'est par solidarité avec la Grèce luttant pour l'indépendance que s'est reconnue l'Europe libérale de

La Grèce, c'est notre passé, c'est notre voisine. Elle est en nous, à nos frontières.

L'armée y prend le pouvoir. Les militaires qui prétendent avoir pour mission première la lutte contre la subversion sont dans l'histoire contemporaine les spécialistes de la subversion. Mais comme ils s'imaginent incarner l'ordre, leurs coups d'Etat sont toujours des restaurations de leur légitimité et de leur ordre.

Ils ont jugulé un peuple en avrêtant à l'aube mille personnes. Ils sont des techniciens de la prise du pouvoir. L'époque favorise aussi ces spécialistes-là. Le coup s'est fait proprement. L'ordre régnait quand la Grèce s'est réveillée, c'est-à-dire que les liquidations ont pu commencer dans l'ombre.

Ce coup d'Etat éclate en période de coexistence pacifique, quand les Etats communistes des Balkans se libéralisent, quand le parti communiste grec est numériquement faible (comme il l'était en Espagne avant 1936). Aucune justification au putsch donc, même au nom de l'anticommunisme le plus éculé. Mais on connaît les caractéristiques de la haute bourgeoisie grecque; de type semi-colonial, vivant dans un luxe occidento-oriental, mais se gardant d'investir pleinement ses richesses dans l'économie nationale. Elle a des privilèges à défendre.

Ce coup d'Etat nous concerne.

En Amérique latine (on sait pourtant qu'un coup d'Etat militaire n'y étonne pas), les Etats démocra-tiques rompent leurs relations avec les gouvernements imposés par les baïonnettes.

Et en Europe ? Le coup militaire grec va-t-il glisser au fait divers ? Allons-nous nous contenter de ce que le gouvernement d'Athènes puisse rassurer les touristes, dont les précieuses vacances ne seront pas compromises? Trente ans après, Franco aurait-il raison? Lui qui est une survivance des dictatures d'avant-guerre, deviendrait-il un précurseur?

D'ailleurs l'impunité du coup encouragera d'autres militaires, qui croient tout aussi légitimement incarner l'ordre, à saisir d'autres occasions nationales. Après Athènes, quel pays de « notre » civilisation : Paris ? Rome ?

L'Europe se crée. Elle ne peut pas grandir dans le mépris de ce qui doit être sa raison d'être. La Grèce est associée au Marché Commun. Elle est en nous, notre voisine.

Toute protestation contre le franquisme contemporain est utile et nécessaire. C'est à l'Europe de dire « non » au militarisme d'Athènes. Et la Suisse est en Europe

P.S. — Dans notre dernier numéro, nous disions que les communistes avaient à réhabiliter le Trotski de 1917 et non pas ce qu'est devenu le trotskisme. Cette phrase signifiait, on l'a compris, mais mieux vaut préciser, qu'ils pouvaient respecter le rôle historique de Trotski, sans avoir à modifier leur₊attitude à l'égard du mouvement trotskiste; mais elle n'impliquait de notre part aucun jugement dépréciatif sur l'action trotskiste contemporaine.

### Bi-mensuel romand Nº 71 27 avril 1967 Quatrième année

Rédacteur responsable : André Gavillet Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros : Pour la Suisse : 12 francs Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes Administration, rédaction : Lausanne, Case Chauderon 142 Chèque postal 10 - 155 27 Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro ont collaboré :

**Ruth Dreifuss** Henri Galland André Gavillet Jean-Jacques Leu Jacques Morier-Genoud Marx Lévy Christian Ogay C.-F. Pochon

Le Nº 72 sortira de presse le jeudi 11 mai 1967

# Quand M. Reverdin fait l'enfant

Parlementaire indépendant des groupes de pression, libéral qui prône la planification, non pas des dépenses fédérales, mais de l'économie dans son ensemble (hérésie pour un homme qui appartient à un parti de droite, mais que lui pardonnent les réalistes, parce que l'homme est aimable et que ses propos, d'ailleurs inoffensifs à leurs veux, s'expliquent, circonstance atténuante, par sa qualité de Romand et d'intellectuel), universitaire, politicien nourri aux mamelles humanistes de l'hellénisme, journaliste influent, qui aurait pu être diplomate, dit-on, s'il avait accepté, ébruitait-on, l'ambassade de Paris, M. Olivier Reverdin est un homme dont on a plaisir à être le concitoyen.

Dans le cadre des cérémonies, dont l'Institut suisse de Rome était le prétexte, M. Reverdin a prononcé devant les membres de la « Société italienne pour les organisations internationales » un exposé sur la structure de l'Etat suisse et l'intégration européenne. D'après les correspondants de la presse suisse, il tenta d'expliquer les réticences de la Suisse devant la construction de l'Europe. Le fédéralisme suisse, dit-il, cet équilibre entre la souveraineté de l'Etat central et celle des Cantons, serait menacé par une Europe autoritaire et unitaire.

Nous ne discuterons pas cette thèse d'ailleurs traditionnelle. Trois lignes dans la grande presse ne permettent pas de déceler l'originalité d'une pensée. Mais l'exposé de M. Reverdin fut suivi d'une discus-

sion largement utilisée. Elle se déroulait, ce qui donnait un sérieux officieux aux propos échangés, en présence d'un conseiller fédéral émérite (M. Wahlen, qui dirigea notre politique étrangère et fit en 1962, au nom de la Suisse, une première démarche, un début de commencement d'ouverture de négociation à Bruxelles) et d'un conseiller fédéral en fonction, M. Tschudi.

Un auditeur demanda pourquoi la Suisse ne tentait pas de se rapprocher du Marché Commun.

M. Reverdin eut cette réponse, et les journalistes ne semblent pas avoir déformé sa pensée :

« Notre pays avait fait acte de candidature à l'association avec les Six, mais le Marché commun. paralysé par ses difficultés intestines, n'a pas encore trouvé le temps de donner une réponse ».

Il vaut la peine de s'arrêter à cet argument. Car ce n'est pas simplement pirouette habile dans une discussion d'un soir, mais une thèse officielle, entendue à serinée reprise : les autres seraient des pas polis, ils ne répondent pas.

En fait, la Suisse, dans le sillage de l'Angleterre, amorça un rapprochement (décembre 1961, automne 1962). Quand de Gaulle dit non à l'Angleterre en janvier 1963, ce qui rendait caduque toute démarche suisse, ce fut, dans toute la Suisse officielle, un soulagement dont le ouf fut entendu loin à la ronde au-

(Suite en page 4)